

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT
(BAPE)**

163

DM5

Implantation d'un lieu d'enfouissement sanitaire
par consortium Multitech-GSI Environnement

Rouyn-Noranda

6212-03-025

**MÉMOIRE SUR L'IMPLANTATION D'UN LIEU
D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE À ROUYN-NORANDA
PAR LE CONSORTIUM MULTITECH-GSI ENVIRONNEMENT**

13 décembre 2001

Par : Benoit Moreau

Décembre 2001

PRÉAMBULE

J'ai participé aux séances d'information de même qu'à la première partie des audiences publiques où une visite de groupe du site a été organisée. J'ai également participé aux discussions relatives au mandat d'enquête octroyé par le Ministère de l'Environnement.

De plus, j'ai consulté les documents déposés par les différents intervenants au dossier et, ce, malgré d'importantes contraintes de temps. J'ai aussi discuté de certains points avec les autres demandeurs d'audiences publiques qui m'ont permis d'éclaircir certaines idées.

DÉROULEMENT DES AUDIENCES

J'ai pu constater le travail des commissaires, Monsieur Zayed et Madame Goyer, qui m'est apparu très respectueux des parties, professionnel et équitable. Nonobstant ce qui précède, j'ai trouvé particulièrement frustrant les réponses vagues de certains intervenants et les dépôts tardifs de documents qui, de mon propre avis, servaient plus à étouffer le débat qu'à le favoriser. Ainsi, d'importants doutes subsistent dans mon esprit qui, au lieu de s'être dissipés, se sont malheureusement renforcés. Tout cela m'amène donc à poser, sous toutes réserves, certains constats et à formuler certaines recommandations que j'ose croire pertinentes dans le présent dossier.

CONSTAT DE LA SITUATION

Les principaux éléments de ce constat sont les suivants :

- Malgré plusieurs questions et lectures de documents, il semble très difficile d'évaluer le tonnage annuel de matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Rouyn-Noranda; ce qui entraîne une incertitude sur la quantité de matières recyclées sur le territoire de la MRC. Dans ces conditions, je préfère retenir le chiffre du scénario minimum de 22 000 avancé par le promoteur lui-même;
- La ville d'Amos aura bientôt son LES en fonction, que la ville de La Sarre peut encore opérer son site actuel pour près de 15 ans, que la MRC du Témiscamingue profite ou profitera d'une dérogation pour utiliser ses dépôts en tranchée et que la ville de Val-d'Or se dirige vers un processus d'agrandissement de son site. Il apparaît donc peu probable que des déchets des MRC limitrophes puissent aboutir à Rouyn-Noranda;
- Il n'y a pas eu d'études indépendantes suffisantes pour attester ou certifier certains éléments techniques du présent dossier. Certains items mériteraient des contre-expertises tellement ils sont critiques pour une bonne opération du site proposé. La question de l'épaisseur de la couche d'argile qui serait inférieure à 6 m dans certains endroits est problématique. Le problème du tassement des argiles et la géométrie de la pyramide de déchets nécessitent un examen plus poussé. Le recouvrement d'une si haute pyramide de déchets ouvre la porte à une migration latérale des contaminants. Plusieurs autres points techniques pourraient ainsi être soulevés qui nécessitent l'intervention de contre-experts;
- La question du traitement du lixiviat est demeuré sans réponse. Qui va traiter ce lixiviat?

Décembre 2001

- Les coûts d'opération et en capital avancés par le promoteur m'apparaissent grossièrement exagérés. De mon expérience à titre d'ancien opérateur de centre de traitement de sols contaminés, je situe les coûts totaux à environ 25\$ par tonne de déchets. Ceci représente donc un profit avant impôt d'au moins 45\$ la tonne de déchets. À mon avis, la ville a consenti un prix très élevé au promoteur;
- Un délai a été accordé à la ville de Rouyn-Noranda pour exploiter son dépotoir jusqu'en juin 2002. En cas de problèmes avec le site projeté, la ville devrait aménager une plateforme de transbordement de déchets comme solution de rechange. Le transport de quelques milliers de tonnes de déchets pendant quelques mois pourra être négocié avec la ville d'Amos ou de La Sarre.

Avec ce qui précède, les recommandations suivantes sont formulées :

1. Limiter la capacité du lieu d'enfouissement sanitaire proposé à 361 250 tonnes de déchets, soit un maximum de 22 000 tonnes de déchets par année entre janvier 2003 et décembre 2007 et un maximum de 16 750 tonnes de déchets par année à partir de janvier 2008 pendant les 15 prochaines années pour un total de 20 années d'exploitation;
2. Limiter la provenance des déchets à la MRC de Rouyn-Noranda;
3. Obliger le promoteur à payer lui-même une contre-expertise de l'ensemble des éléments techniques dont les processus d'appel d'offres public serait géré par le Ministère de l'Environnement s'il veut exploiter un tonnage supérieur à 361 250 tonnes de déchets. L'augmentation de la capacité devra être soumise au processus d'audiences publiques;
4. Obliger le promoteur à traiter sur le site projeté le lixiviat dès la deuxième année d'opération du LES;
5. Inciter la ville de Rouyn-Noranda à entreprendre dès maintenant des démarches en vue de négocier à la baisse le prix des déchets à enfouir;
6. Ordonner à la ville de Rouyn-Noranda de cesser l'exploitation de son dépotoir illégal dès juin 2002.


Benoît Moreau

Décembre 2001